

M. André Barety survécut à peine quelques semaines à sa mise en liberté. Les registres de l'état civil de Lyon, non plus que ceux d'Écully, ne contiennent son acte de décès ; cependant le document suivant, transcrit sur les registres de la municipalité de cette dernière commune, nous atteste qu'il n'existait plus le 19 mars 1794.

« Réquisition à Écully d'objets de harnachement et de
« bottes pour la cavalerie.

« Cejourd'hui, 29 ventôse l'an 2^e de l'ère républicaine,
« nous les maire et officiers municipaux en assemblée
« publique certifions que le citoyen Picard aîné, agent du
« district de la campagne de Commune affranchie, délégué
« à l'effet de connaître les objets en réquisition pour la
« cavalerie et nous ayant exhibé ses pouvoirs à ces causes,
« lui avons présenté les objets ci-après énoncés qu'il a
« jugés convenables à être transportés au district, savoir :

« De chez *défunt Barety*, une selle et une bride ;

« De chez le citoyen Desfours, une selle avec une bride
« et une paire de bottes. »

(Suit l'énumération de nombreux objets de même nature provenant de chez la veuve Rey et les citoyens d'Agnese Giro, Fontebrune, Colabau, Dumond, Claude Rey, Antoine Rey, Joseph Fructus, Empaire, Pignot, Jean Tabard et Jean Risemburg.)

« Et sitôt la reconnaissance desdits objets, il a été arrêté
« de les faire transporter à leur destination. »

La dernière mention concernant M. Barety que présentent les registres de la municipalité d'Écully est celle de la comparution que firent le 29 prairial an II (17 juin 1794), au greffe de la commune, divers parents et prétendants